

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept septembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/09/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Bernard POULET, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 091 : VOIRIE – MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES D'EYBOULEUF

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la commune d'Eybouleuf a modifié son tableau de classement de sa voirie communale.

Dans ce cadre, la voie communale n°10, qui constitue la voie d'intérêt communautaire n°8, est devenue la voie communale n°13.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à modifier par avenant la convention de mise à disposition pour prendre en compte ce changement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Autorise** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention de mise à disposition de la voie pour prendre en compte ce changement de numérotation.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 septembre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 22/09/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

VOIRIE - MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES D'EYBOULEUF

Date de transmission de l'acte : 22/09/2009

Date de réception de l'accusé de  
réception : 22/09/2009

Numéro de l'acte : 2009-091 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090917-2009-091-DE

Date de décision : 17/09/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie